



PRÉFET DE L'AVEYRON

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION COMMISSION DE SUIVI DES SITES (CSS) VIVIEZ Mardi 8 octobre 2013 à 14 heures, salle de la Bastide à Viviez

PRÉSIDENCE ASSURÉE PAR :

Monsieur SUZANNE, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue

PRÉSENTS :

Monsieur ALONSO, DREAL
Monsieur CURE, DREAL/DSSS
Monsieur BARTHEZ, DREAL, inspecteur des installations classées
Madame MIALON, DDCSPP, chef de service SQDA
Madame BOUSQUET, ARS, chef de service santé environnement
Monsieur DELMAS, ARS, technicien santé environnement
Monsieur DAVILA VALDIVIESO, stagiaire ENA préfecture de l'Aveyron
Monsieur BERTHIAS, chargé de mission sous-préfecture
Capitaine COURSIÈRES, chef de centre SDIS 12
Monsieur DENOIT, maire de Viviez
Monsieur CAYRON, maire de Boisse-Penchat
Monsieur JONQUIÈRES, maire des Albres
Monsieur REUILLES, maire de Decazeville
Monsieur VERGNES, adjoint maire de Viviez
Madame MARTY, responsable environnement communauté de communes du bassin Decazeville-Aubin
Monsieur DELAGNES, conseil général de l'Aveyron
Monsieur NOTTEZ, président de la SNAM
Monsieur VIANA-SANZ, membre titulaire DUP SNAM
Monsieur POUGET, responsable HSE SAM
Monsieur ROQUEFEUIL, salarié SAM
Monsieur HUC, représentant UL CGT
Monsieur CLÉMENT, directeur UMICORE
Madame CABAL, animatrice environnement UMICORE
Monsieur ROCHE, ingénieur études séché
Madame COLASSE, adjointe au responsable de projet de remédiation UMICORE
Monsieur FARRENQ, responsable projet environnemental UMICORE
Monsieur CALVEZ, responsable travaux Séché
Monsieur SAUZAY, directeur de Minelis
Monsieur ROBIC, responsable service études ORAMIP
Monsieur GAUBERT, association « Tous ensemble »

ORDRE DU JOUR :

- 1) Présentation générale des CSS et de l'arrêté préfectoral créant la CSS du territoire de Viviez ;
- 2) Élection du bureau de la CSS ;
- 3) Bilan annuel des activités des sociétés UMICORE France, UMICORE Building Product, SNAM et SAM Technologies et projets de ces sociétés ;
- 4) Bilan des actions de l'inspection des installations classées ;
- 5) Questions diverses.

La séance est ouverte à 14 heures 05 par Monsieur le sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, lequel procède à un tour de table.

Monsieur le sous-préfet rappelle les règles d'usage des réunions de CSS. Il dit attendre beaucoup de cette réunion dont il rappelle l'ordre du jour.

1. Présentation générale des CSS et de l'arrêté préfectoral créant la CSS du territoire de Viviez

Monsieur ALONSO, DREAL, présente le rôle de la CSS qui se réunit autour des sites SEVESO, des sites d'élimination de déchets ou de tout site industriel classé A qui le justifie. Il rappelle que les CLIC se transforment progressivement en CSS.

La spécificité de la CSS de Viviez est de rassembler trois entreprises : Umicore « Past » et usine, la SAM et la SNAM. Cette CSS traite donc de problématiques importantes dans la commune. Son président, le préfet de l'Aveyron, la réunit au moins une fois par an. Elle est composée de cinq collèges dont le nombre de membres n'est pas limité. Chaque collègue a le même poids, quel que soit le nombre de ses membres. Le bureau, composé du président et d'un membre de chaque collègue, fixe les ordres du jour. Le quorum est atteint si un membre de chaque collègue est présent. Son financement est pris en charge par l'État.

Monsieur le sous-préfet précise que toutes les convocations et informations délivrées seront dématérialisées. Le procès-verbal de séance sera toutefois adressé aux présents pour validation.

2. Élection du bureau de la CSS

Monsieur le sous-préfet rappelle la composition des cinq collèges.

Sont élus au bureau de la CSS :

- pour l'administration de l'État, la DREAL ;
- pour les élus des collectivités territoriales, monsieur DENOIT, maire de Viviez ;
- pour l'exploitant, monsieur NOTTEZ, président de la SNAM ;
- pour les riverains, monsieur REUILLES, maire de Decazeville ;
- pour les salariés, monsieur ROQUEFEUIL, SAM.

3. Bilan annuel des activités des sociétés Umicore France, Umicore building product, SNAM et Sam technologies et projets de ces sociétés

Umicore France (Past)

Monsieur le sous-préfet rappelle que les CSS ne sont pas des réunions publiques.

Madame COLASSE, Umicore, présente le projet de remédiation d'Umicore France. Lors de son inspection du 3 avril 2013, la DREAL, à qui une réponse a été adressée le 18 juin 2013, a relevé quelques observations mineures et des demandes de complément d'informations.

Au cours de l'année 2013, deux anomalies ont été signalées à l'inspection :

- un débordement des chambres de contrôle à l'Igue du Mas, le 19 septembre 2012 ;
- un problème électrique dans la détection de radioactivité à l'entrée de l'usine de stabilisation de Dunet, le 25 octobre 2012.

Des actions de correction ont été mises en œuvre immédiatement.

Le 14 août 2013, un accident a donné lieu à un arrêt de douze jours pour un coup sur le pouce lors de travaux sur un véhicule. Par ailleurs, le suivi biologique a montré une augmentation de l'imprégnation des métaux.

Madame COLASSE expose les mesures générales de prévention pour un coût global de 600 000 € entre début 2012 et août 2013.

Madame COLASSE présente les travaux réalisés sur les différents sites : l'Igue du Mas, le bassin de résidu plomb de Dunet, la zone de Cérons, l'alvéole de Montplaisir. Les travaux à venir jusqu'en 2014 portent sur Cérons aval, le grand bassin de Dunet et la fin de l'Igue du Mas.

La phase de dépollution, débutée en février 2011, devrait se terminer en 2016 : l'aire de stockage sera alors fermée et la zone de Dunet sera remodelée et re-végétalisée.

Monsieur ROBIC, Oramip, présente les résultats des études sur la qualité de l'air. Il explique que son intervention se place dans le cadre de l'observation des polluants dans l'atmosphère en partenariat avec la société Umicore depuis 2009. Le réseau permet de suivre l'impact sanitaire (par rapport à l'inhalation de particules et de métaux) et environnemental (par rapport aux retombées de poussières contenant des métaux).

Trois sites sont suivis en termes de particules inhalables et de retombées de poussières, auquel s'ajoute un réseau temporaire de suivi du projet de remédiation. Le suivi des PM 10 montre que les normes sont respectées depuis le début, tout comme les PM 2.5. Le suivi des métaux ne montre aucune évolution pour l'arsenic. Pour le cadmium, le site de l'usine dépasse les normes en 2012 et en 2013. Les niveaux du site de la place du 8 mai sont en baisse. Les niveaux de concentration sont supérieurs en hiver. Pour le plomb, les niveaux de concentration diminuent et sont largement inférieurs aux valeurs réglementaires. Il n'y a pas de norme réglementaire pour le zinc, dont les niveaux sont stables.

Lors d'un audit, une erreur a été corrigée après l'analyse des données des métaux dans les poussières pour 2011 et 2012. Les données seront mises en ligne prochainement. La tendance est à la baisse pour l'ensemble des métaux. Les sites en proximité sont nettement plus exposés mais ne montrent pas d'aggravation depuis le commencement des activités.

En conclusion, les particules en suspension et les poussières sont limitées en taille et en valeur. Seul le cadmium présente des dépassements des valeurs réglementaires avec une tendance à la hausse en 2013, au moins sur le site de l'usine. Monsieur ROBIC pense qu'il serait pertinent d'évaluer les zones habitées exposées à ces dépassements. À la demande d'Umicore, un point supplémentaire a été placé à Crouzet.

Monsieur SAUZAY, Minelis, présente les dispositifs mis en place afin d'opérer des prélèvements pour un contrôle trimestriel ou mensuel (selon les cas) de la qualité des eaux souterraines et des eaux superficielles.

En aval de l'lgue du Mas, les valeurs de cadmium sont toujours très élevées. Sur la zone de Cérons et de Montplaisir, la teneur augmente mais elle est peut-être liée à la récupération des eaux de lessivage. Ce point reste à vérifier. La zone souterraine de l'usine, très chargée, n'évolue pas significativement malgré les travaux entrepris. La zone de Laubarède présente une augmentation des teneurs liée au démarrage des travaux et une baisse en 2013 grâce aux mesures de prévention. Aucune trace de PCB n'a été relevée. Quelques traces d'hydrocarbures volatiles sont présentes. Seuls le cadmium et le zinc font l'objet de déclassements. La baisse des teneurs reste à confirmer par les analyses futures.

Umicore Building Product France (Usine)

Monsieur CLÉMENT, responsable QSE d'Umicore BPF, présente le contexte de Building Product France et les activités d'Umicore, qui compte 14 000 personnes dans le monde dont 800 personnes en France et 200 à Viviez. Les salariés de Viviez produisent du zinc laminé à destination du secteur du bâtiment, notamment à l'exportation. Cette usine est installée depuis 160 ans sur le site de Viviez.

Monsieur CLÉMENT expose les différentes étapes de fabrication de laminés de zinc. Il présente par ailleurs le projet de ré-internalisation du produit Pigmento à compter du premier trimestre 2014.

La dernière visite d'inspection a eu lieu en novembre 2012 et la prochaine interviendra le 10 octobre 2013. Plus de 50 paramètres sont suivis en interne et en externe pour l'eau et l'air.

Un dysfonctionnement sur un filtre laminoir a été relevé cette année. En revanche, aucun accident avec arrêt n'est survenu depuis plus de 400 jours. Six événements accidentels ont été déclarés (deux entorses, trois brûlures et un mal de dos).

Monsieur CLÉMENT expose les actions réalisées, dont la réfection du système d'alarme incendie et d'extinction pour un budget de 80 000 € et l'amélioration technique des machines, matériels et locaux représentant 200 000 à 300 000 €.

Monsieur GAUBERT, se demande si un contrôle aval de la qualité de l'eau ne serait pas plus judicieux.

Monsieur FARRENQ, Umicore, confirme qu'un piézomètre se situe bien à l'aval du site.

Madame COLASSE, Umicore, montre sur la carte que le point RM4 se situe juste avant la station d'épuration de Viviez, derrière le cimetière.

Monsieur le sous-préfet se demande s'il est tolérable que les résultats des mesures réalisées sur un piézomètre soient erronés par suite d'un mauvais entretien de l'ouvrage.

Madame COLASSE lui confirme que ce défaut, supposé à l'origine de l'erreur, sera rapidement corrigé puisqu'il suffit de placer un capot sur le piézomètre.

SNAM

Monsieur NOTTEZ, président de la SNAM, indique que l'entreprise gère le recyclage des métaux contenus dans les batteries et les déchets, tels que le nickel, le cadmium, le zinc, l'aluminium et le cuivre. La totalité de la gouvernance de cette société, issue de métallurgie et de profil international, a été renouvelée en quatre ans. Il en rappelle l'historique. Le site de Viviez a été créé en 1987 et est devenu le plus important en termes de surface et d'effectif. Ainsi, 83 personnes y travaillent aujourd'hui. Le chiffre d'affaires, marqué par la valeur des matières traitées, a été divisé par deux en trois ans, pour atteindre environ 10 M€ en 2013. Ce site est soumis à l'autorisation « SEVESO seuil haut ». Un récent arrêté préfectoral complémentaire basé sur un dossier de modification des installations de filtration des rejets atmosphériques a permis de remettre à plat tous les seuils gérant l'activité. À ce jour, 7 000 tonnes de batteries sont traitées chaque année. Grâce au virage technologique et au bannissement du cadmium dans les batteries d'ici dix ans et à son remplacement, notamment par le lithium, ce niveau atteindra 16 500 tonnes d'ici cinq ans. Dans cette perspective, la demande d'extension a nécessité des études assez longues.

Les métaux sont réutilisés pour fabriquer des accumulateurs hors Europe depuis la dernière directive. Les nickel-fer sont utilisés comme des additifs aux aciers pour les renforcer tout en les rendant très flexibles. Le cobalt et le fer sont utilisés pour fabriquer des pigments.

Les rejets de cadmium sont en décroissance grâce aux investissements réalisés en vue de réduire les rejets dans l'eau à zéro tout en permettant la réutilisation des eaux de process.

La baisse des accidents du travail est très forte. Un accent particulier a été mis sur la formation à la sécurité. De nombreux éléments de l'usine ont été transformés depuis 2009. Fin 2012-2013, le traitement d'air a bénéficié de la mise en œuvre de systèmes de nouvelle génération.

S.A.M Technologies

Monsieur POUGET, responsable HSE SAM, présente le groupe Arche, spécialisé dans le moulage sous pression et par gravité, et l'usinage de pièces et d'alliages d'aluminium et de magnésium. Ce groupe usine, dont l'effectif s'élève à 1 000 personnes, a pour clients des entreprises exclusivement issues du secteur automobile. Le site a été créé en 1973. Il compte aujourd'hui 460 personnes sur une surface de 58 000 mètres carrés et un chiffre d'affaires de 102 M€ en 2012.

Monsieur POUGET présente les différentes étapes de production, les formations réglementaires réalisées en 2013 ainsi que les autres actions de formation.

La moyenne d'accident du travail est passée de 5,1 accidents, en moyenne, par mois en 2012 à 3,3 en 2013.

Lors d'un dernier audit, une non-conformité, dix remarques et huit points forts ont été signalés. Le bureau Veritas a également réalisé un audit en avril 2012. La DREAL a visité le site le 7 décembre 2012 et a mis l'entreprise en demeure de corriger neuf points concernant la pollution des eaux de nappe par l'aluminium, le confinement du site, le stockage des poussières de grenailage et des crasses d'aluminium, la mesure en continu des rejets canalisés, un agent d'inertage SF6, une étude sur les rejets diffus, la protection contre les incendies et la foudre. Certains points ont été corrigés, d'autres sont en cours ou à l'étude. De nouvelles installations ont été mises en place en 2012 et 2013 : une unité de fusion, deux îlots de moulage de plus grande capacité, trois lignes automatisées de production et un nouvel atelier d'usinage dans un ancien atelier de magnésium.

4. Bilan des actions de l'inspection des installations classées

Monsieur BARTHEZ, inspecteur des installations classées, précise que les quatre établissements sont prioritaires au niveau national pour la DREAL. Ils sont donc visités chaque année, par deux inspecteurs, l'un local et l'autre spécialiste dans un domaine particulier.

SAM

L'inspection a eu lieu le 5 décembre 2012 autour de thématiques définies : la suite de l'audit du 21 novembre 2011, l'avancement de l'échéancier par rapport à l'arrêté préfectoral du 10 juin 2011, des prescriptions particulières par rapport aux déchets de magnésium et d'aluminium. Cette inspection a donné lieu à un arrêté préfectoral le 30 avril 2013. La prochaine inspection, programmée en octobre 2013, permettra de faire un point sur les nouveaux équipements.

SNAM

L'inspection a eu lieu le 22 octobre 2012 autour de thématiques définies : les suites de l'inspection du 20 octobre 2011, un point sur la pollution atmosphérique, sur la protection foudre et les suites de la mise en demeure de janvier 2012. Aucune non-conformité n'a été relevée.

Un arrêté préfectoral complémentaire a été pris le 17 juin 2013 suite aux modifications présentées sur le système de filtration. En parallèle, une demande d'autorisation d'exploiter est en cours d'instruction et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur. La prochaine inspection est programmée en novembre 2013.

Umicore Usine

L'inspection a eu lieu le 26 novembre 2012 autour de thématiques définies : les suites de la dernière inspection datant du 20 septembre 2011 et d'un arrêté préfectoral de mise en demeure pris le 5 décembre 2011 concernant des problématiques transfrontalières de déchets et de suivi d'équipements contenant des PCB, un point sur la protection contre la foudre, le traitement des effluents aqueux et des contrôles atmosphériques. Aucune non-conformité n'a été relevée.

Une demande d'autorisation est en cours d'instruction pour la mise en service d'une nouvelle ligne de traitement de surface. Elle a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur. L'arrêté préfectoral est en cours de rédaction. Le retour d'expérience de l'incendie du 14 mai 2013, décrit par l'exploitant, sera intégré à l'arrêté préfectoral. La prochaine inspection est programmée le 10 octobre 2013.

Umicore Past (remédiation)

Ce site, inspecté en février 2012 autour des thématiques de prévention, de nuisance des déchets, d'exploitation et de pollution atmosphérique n'a fait l'objet d'aucune non-conformité.

Une autre visite a eu lieu le 4 avril 2013 autour de l'exploitation de nouvelles activités. Aucune anomalie majeure n'a été relevée. Un arrêté préfectoral a été pris le 29 mai 2012 suite à l'actualisation de prescriptions, la modification de la nomenclature des déchets et la problématique de volumes supplémentaires de matériaux pollués découverts à l'Igue du Mas. Des incidents ont été signalés dont le débordement d'un collecteur d'eaux de ruissellement sur l'Igue du Mas le 24 septembre 2013 ayant entraîné un léger dépassement des concentrations dans l'eau.

5. Questions diverses

Monsieur le sous-préfet remercie les intervenants pour la clarté de leurs présentations et donne rendez-vous dans un an aux membres de la CSS.

Monsieur DENOIT, maire de Viviez, dit être en attente de résultats de l'étude épidémiologique et ne souhaite pas attendre la prochaine réunion annuelle. Il réclame un contrôle complémentaire de la qualité de l'air en amont de l'usine Umicore côté Decazeville au niveau du stade.

Madame BOUSQUET, responsable du pôle prévention et gestion des alertes sanitaires (PGAS) et du service santé environnement à la DT12-ARS Midi-Pyrénées, s'engage à transmettre les mesures de prise en charge sanitaire de la population mises en place depuis un an. Un COPIL santé sera organisé début 2014 pour faire part de l'avancée des actions de l'ARS sur cette thématique.

Monsieur CURE, DREAL, rappelle que la question d'un contrôle complémentaire est récurrente et a déjà été notée au procès-verbal de la précédente CLIS d'Umicore. Selon lui, la CSS doit être un moyen de mutualiser les moyens de contrôle des différents sites. Or, certains points de contrôle imposés dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation sont redondants. Il serait donc effectivement judicieux d'en supprimer quelques-uns pour les remplacer par des points plus pertinents notamment côté Decazeville. Il ajoute que ce point a été vu lors de l'inspection 2013 avec Umicore Past qui avait d'ailleurs prévu de solliciter Oramip pour ajouter un point de mesure.

Monsieur le sous-préfet estime que le principe-même de la commission se prête à la mutualisation des informations.

Monsieur FARRENQ, Umicore, avoue découvrir les actions réalisées dans les autres entreprises. Leurs moyens de mesure sont proches mais les résultats obtenus par une entreprise donnée ne sont pas connus des autres. Il préconise d'envisager la situation plus largement en mettant toutes les données en commun.

Monsieur CURE, DREAL, soutient cette position et souhaite que cela ne se limite pas à l'air mais soit également étendue aux eaux souterraines et superficielles, en retenant les points de mesure les plus pertinents.

Monsieur NOTTEZ, SNAM, souligne que des moyens budgétaires sont également consacrés de façon redondante alors qu'ils pourraient permettre d'élargir la cartographie.

Monsieur POUGET, SAM, estime nécessaire de se pencher davantage sur l'air même si la problématique de chaque entreprise est différente.

Un représentant d'une collectivité locale estime inutile de présenter les entreprises lors de la CSS. Le but de la commission est de parvenir à une mutualisation des moyens afin de bénéficier d'une vision moins morcelée du territoire.

Monsieur le sous-préfet explique que cette superposition d'informations est héritée de l'histoire. Il propose d'organiser une réunion avec les industriels et la DREAL sur ce thème d'ici deux mois. Les autres membres donnent leur accord. Les membres du bureau de la CSS demandent à participer à cette réunion.

Monsieur le sous-préfet estime cette configuration logique. Il rappelle que le but est de permettre à ces trois entreprises d'augmenter leur production tout en garantissant un contrôle correspondant pour assurer la protection des habitants et de l'environnement.

Monsieur le sous-préfet lève la séance à 16 heures 25.

Le sous-préfet,
Éric SUZANNE